

NOTE SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Introduction

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique. Le CFU est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

Le référentiel M57 est devenu la norme pour toutes les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2024, en remplacement de la M14. Il offre aux collectivités des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Compte tenu de la taille de la commune (moins de 3 500 habitants), le référentiel adopté est le référentiel simplifié.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Budgétisé 2025 (BP + DM) – En €	Réalisé CFU 2025 En €
011- Charges à caractère général	281 170,00	253 348,60
012- Charges de personnel	246 100,00	245 122,75
014- Atténuation de produits	1 600,00	1 587,00
65- Autres charges de gestion courante	459 624,00	187 985,83
66- Charges financières	33 500,00	32 735,23
67- Charges spécifiques	500,00	0,00
68- Dotations aux provisions, dépréciations	500,00	0,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 022 994,00	720 779,41
042- Opérations d'ordre	9 512,00	13 413,32
023- Virement section investissement	304 000,00	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	313 512,00	13 413,32
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 336 506,00	734 192,73

Le total des dépenses réelles s'élève à 734 192,73 € en 2025 contre 637 717,89 € en 2024.

Le chapitre 011 – charges à caractère général – est en légère hausse par rapport à l'année 2024 (3 500 € env.) Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, carburant, combustibles, contrats de maintenance, assurances, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie...

Le chapitre 012 – charges de personnel – est en hausse par rapport à 2024 en raison de l'évolution normale de la carrière des agents (avancement échelon, changement de grade...), hausse également de certaines cotisations (CNRACL) et assurances risques statutaires. Le taux de rémunération de l'apprenti a également augmenté en 2025.

Le chapitre 014 – atténuations de produits – correspond au dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs – en légère hausse par rapport à 2024.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – passe de 117 780,99 € en 2024 à 187 985,83 €. Ce chapitre comprend les indemnités et cotisations des élus, les contributions obligatoires (telles que les participations aux charges de fonctionnement des écoles publiques - lorsqu'un enfant de la commune est scolarisé dans une école publique, la participation à l'OGEC), les subventions aux associations, les redevances pour concessions, brevets, logiciels et diverses charges. La hausse provient du report du versement du forfait communal 2024/2025 à l'OGEC (2 échéances/3 soit environ 66 500 €) sur l'année 2025 pour se caler sur l'année scolaire à la demande de l'OGEC.

De plus, une partie de la participation pour l'école publique de Mauléon (environ 9 000 €) pour l'année scolaire 2023/2024 n'a pas été versée sur 2024 mais sur 2025 en plus de la participation 2024/2025 (7 834 €).

Le chapitre 66 – charges financières concerne les intérêts d'emprunts et de la ligne de trésorerie, il est en baisse par rapport à 2024.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles, correspond à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le chapitre 042 – opérations d'ordre entre section, correspond aux écritures d'amortissement passées à la suite du versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (pour travaux sur réseaux eaux pluviales) ainsi qu'aux écritures d'ordre passées à la suite de cession d'immobilisations (cession de véhicule)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Budgétisé 2025 (BP + DM) – En €	Réalisé CFU 2025 En €
013- Atténuations de charges	1 000,00	1 814,57
70- Produits des services	12 800,00	6 499,39
73- Impôts et taxes	104 624,00	128 598,60
731- Fiscalité locale	589 900,00	583 095,00
74- Dotations et participations	275 170,00	295 941,43
75- Autres produits de gestion courante	32 095,31	33 697,57
76- Produits financiers	0,00	1,47
77- Produits spécifiques	0,00	1 873,30
Total recettes réelles de fonctionnement	1 015 589,31	1 051 521,33
042- Opérations d'ordre	0,00	5 999,99
Total recettes d'ordre	0,00	5 999,99
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 015 589,31	1 057 521,32
002- Excédent de 2024 reporté	320 916,69	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 336 506,00	

Les recettes réelles totales de fonctionnement s'élèvent à 1 057 521,32 € en 2025 contre 1 068 501,47 € en 2024.

Le chapitre 013 – atténuations de charges, comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel à la suite d'un arrêt maladie et d'un congé paternité.

Le chapitre 70 – produits des services, comprend les ventes de concessions dans le cimetière, les redevances d'occupation du domaine public (Gérédis et Orange), le transport scolaire (transport à destination de l'école primaire de St Amand – pour les paiements non réalisés directement par internet sur le site dédié de l'Agglo 2B), les prestations et remboursements versées par la communauté d'agglomération du bocage bressuirais (Agglo 2B). Chapitre en hausse par rapport à 2024 en raison du versement de l'IFER 2024 en 2025 par l'Agglo 2B, en plus du versement de l'IFER 2025.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes, se détaille comme suit :

73211 – Attribution de compensation (Agglo 2B)	57 124,28 €
73221 – FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	12 548,00 €
732221 - FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)	19 370,00 €
73223 – Fonds Départemental des droits de mutation	26 060,32 €
7328 – Autres fiscalités reversées (IFER éolien)	13 496,00 €
TOTAL	128 598,60 €

Le chapitre 731 – Fiscalité locale, se détaille comme suit :

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il a été décidé le maintien des taux :

- Taxe Habitation (TH) : **14,31 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : **36,79 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : **59,59 %**

	Réalisé 2025 En €	Evolution 2024/2025
73111 – Impôts directs locaux	524 597,00	- 0,31 %
73114 - IFER	176,00	
73118 – Autres contributions directes	92,00	
73132 – Taxe sur les pylônes électriques	58 230,00	+ 5,23 %
TOTAL	583 095,00	

Le chapitre 74 – Dotations et participations, concerne essentiellement les dotations de l'état. Il se détaille comme suit :

	Réalisé 2025	Evolution 2024/2025
7411 – Dotation forfaitaire (DGF)	138 661,00	+ 0,33 %
741121 – Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	99 482,00	- 22,18 %
741127 – Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	11 542,00	+ 20,00 %
741127 – Dotation aux élus locaux	255,00	-
744 - FCTVA	5 279,75	+ 2,42 %
74833 – Etat – Compensation au titre des exonération de taxes foncières	26 392,00	+ 0,73 %
74836 – Attribution Fonds Départemental Péréquation de la TP	1 729,68	-
7488 – Autres attributions et participations	12 600,00	+ 95,35 %
TOTAL	295 941,43	- 5,80 %

La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) est en baisse de 28 350 € par rapport à 2024.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante, concerne les revenus liés à la location des salles communales, location parcelles antennes téléphoniques, remboursements divers (assurances, ...)

Le chapitre 76 – Produits financiers correspond à des intérêts de parts sociales pour 1,47 €.

Le chapitre 77 – Produits spécifiques concerne des mandats annulés et des cessions d'immobilisations (vente véhicule).

Résultat de fonctionnement 2025 : 323 328,59 €

Résultat antérieur reporté : 320 916,69 €

Résultat à affecter : 644 245,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Budgétisé 2025 (BP + DM) – En €	Réalisé CFU 2025 En €
16- Remboursement d'emprunts	140 000,00	139 665,21
20- Immobilisations incorporelles	6 815,00	6 609,36
204- Subventions d'équipement versées	40 500,00	39 154,62
21- Immobilisations corporelles	194 677,00	90 625,42
OPERATIONS D'EQUIPEMENT		
N° 13 - VOIRIE	60 000,00	57 798,78
N° 40 – SALLE MULTI-ACTIVITES	381 982,00	298 136,28
N° 42 – RUE DES FONTAINES	202 260,00	94 469,34
N° 43 - RESERVES FONCIERES	75 044,00	72 426,82
N° 44 – TERRAIN MULTI-SPORTS	18 000,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement	1 119 278,00	798 885,83
040 – Opérations d'ordre entre sections	0,00	5 999,99
041 – Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00	5 999,99
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 119 278,00	804 885,82

Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital des emprunts pour 139 665,21 € en baisse par rapport à 2024.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles comprend notamment le solde sur l'étude de défense incendie de la Commune réalisée par le SDIS 79 et le versement d'un fonds de concours à l'Agglo 2 b pour les travaux sur réseaux eaux pluviales de la rue des Fontaines (phase 2), l'acquisition d'un logiciel pour la bibliothèque.

Le chapitre 21 (dont opérations d'équipement et opérations d'ordre) correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

OBJET	Montant TTC EN €
Achat de plaques pour la stèle du jardin du souvenir du cimetière.	908,40
Filets pare-ballon terrain de foot	6 360,00
Raccordement fibre	3 517,20
Stores salle socio-éducative	3 777,87
Passage éclairage LED foyer des jeunes, salle Libellule, terrain boules	3 462,93
Alarme incendie salle omnisports	1 327,87
Panneaux de rue	1 404,10
Réfection éclairage public rue du Stade	22 533,60

Achat d'un poste à souder	540,50
Restauration registres Etat-Civil	1 716,31
Achat véhicule	24 493,96
Achat de matériel informatique	3 310,48
Achat de tables pour la salle la Libellule	1 527,36
Cage et lasso capture animaux	645,00
Sèche-mains salle multi-activités	2 049,10
Jardinière rue du Stade	1 305,82
2 plaques à induction et four	695,00
Aspirateur salle multi-activités	219,95
Cric rouleur	304,20
Tapis entrées bâtiments communaux	3 713,16
2 radars pédagogiques solaires	4 590,44
Barrières main-courante	463,01
Effaroucheur à pigeons église	789,00
Vitrine affichage extérieur	970,16

Le chapitre 040 (opérations d'ordre entre sections) correspond est une opération d'ordre budgétaire suite à l'achat d'un véhicule.

Des restes à réaliser pour un montant de **99 820,00 € en dépenses** sont à reporter sur le BP 2026, dont l'achat des terrains des Baillages, travaux de réfection de l'éclairage public, ainsi que la salle multi-activités et la rue des Fontaines.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Budgétisé 2025 (BP + DM) – En €	Réalisé CFU 2025 En €
10- Dotations, fonds divers et réserves	216 240,89	216 392,41
13- Subventions d'investissement	402 529,50	228 174,16
16- Emprunts et dettes assimilées	169 256,20	169 456,21
045- Chapitres d'opérations pour compte de tiers	5 016,00	5 016,00
Total recettes réelles d'investissement	793 042,59	619 038,78
021- Virement de la section de fonctionnement	304 000,00	-
040- Opérations d'ordre	9 512,00	13 413,32
Total recettes d'ordre d'investissement	313 512,00	13 413,32
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 106 554,59	632 452,10
001 Solde d'exécution positif reporté	12 723,41	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 119 278,00	632 452,10

Le chapitre 10, regroupe le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 15 243,93 € à la suite des travaux d'investissement réalisés en 2023 ainsi que le versement de la taxe d'aménagement pour un montant de 1 148,48 €.

A l'article 1068, une partie du résultat de l'exercice (200 000 €) est affecté pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le chapitre 13, subventions d'équipement, correspond aux versements de subventions pour divers projets dont :

- Subvention pour la restauration des registres d'Etat-Civil par le Département 79 (472,88 €)
- Subvention pour l'informatisation de la bibliothèque par le Département 79 (1 980,05 €)
- Acompte du fonds de concours de l'Agglo 2B pour la salle multi-activités (8 993,42 €) et la rue des Fontaines (8 933 €)
- Subventions du SIEDS pour la réfection de l'éclairage public et le passage en LED de bâtiments communaux (20 451,02 €)
- 2^{ème} acompte subvention de la CAF 79 pour la construction de la salle multi-activités (155 727,93 €)
- Acomptes DETR pour la rue des Fontaines (25 842,00 €)

- Remboursement de frais par l'Agglo 2B, le Syndicat du Val de Loire et Gérédis pour les travaux de la rue des Fontaines.

Au chapitre 16, 2 emprunts ont été réalisés :

- **75 000 €** pour une acquisition foncière
- **94 456,20 €** auprès de la MSA (à taux zéro) pour la construction de la salle multi-activités

Les opérations d'ordre (040) concernent des sorties d'immobilisations (véhicule), ainsi l'amortissement de fonds de concours versés à l'Agglo 2B pour la réfection de réseaux eaux usées et pluviales.

Le chapitre 045 correspond aux opérations sous mandat pour les travaux de la rue des Fontaines.

Des restes à réaliser pour un montant de **196 808,00 € en recettes** sont à reporter sur le BP 2026. Il s'agit de soldes de subventions pour la construction de la salle multi-activités, les travaux de la rue des Fontaines et l'éclairage public.

Résultat d'investissement 2025 :

Dépenses d'investissement	804 885,82 €
Recettes d'investissement	<u>632 452,10 €</u>
Résultat d'investissement 2025	- 172 433,72 €
Excédent reporté 2024	<u>12 723,41 €</u>
Solde d'exécution d'investissement 2025	- 159 710,31 €
Solde des restes à réaliser 2025	<u>96 988,00 €</u>
Besoin de financement (Déficit investissement)	- 62 722,31 €

Le Maire,
Sylvie BAZANTAY